

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Siège : MAIRIE D'ONNAING (59264)

DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE FOURNITURES DE COLIS DE FIN D'ANNEE

Vu le code des marchés publics et notamment son article 26 sur les dispositions applicables aux pouvoirs adjudicateurs concernant la définition des seuils et des procédures de passation des marchés,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation générale au président, lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation passée selon une procédure adaptée, portant sur la fourniture de colis de fin d'année destinés aux personnes âgées de plus de 65 ans sur la commune ;

Considérant l'offre présentée par la Société **LOU BERRET**, jugée la mieux placée selon les critères de sélection ;

DECIDE

ARTICLE 1er

D'attribuer le marché à la société **LOU BERRET**, 100 rue Louis Blanc Les marchés de l'Oise 60160 MONTATAIRE, au tarif de :

- 320 colis à **18.70 € TTC** pour 1 colis classique 1 personne
- 240 colis à **27.80 € TTC** pour 1 colis classique couple
- 10 colis à **18.20 € TTC** pour 1 colis spécial 1 personne
- 7 colis à **26.40 € TTC** pour 1 colis spécial couple
- 25 colis à **16.20 € TTC** pour 1 colis Maison de Retraite

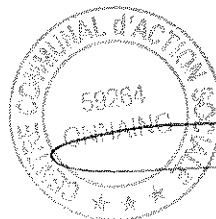
ARTICLE 2

Le montant du marché est imputé comme suit : 011-6232 et facturé à **13 427.80 € TTC**.

ARTICLE 3

Le présent contrat est conclu pour une livraison semaine 47.

Fait à Onnaing, le 3 novembre 2022



Le Président,

Xavier JOUANIN

Ampliation adressée :

- Au comptable de la Collectivité
- A la Sous-préfecture de Valenciennes

Le président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.